

Tarifs fédéraux 2023-2024

Tout règlement à la FFSc doit autant que possible être dématérialisé

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0200 3504 173

BIC : CMCIFR2A

◆ Affiliation clubs



Chaque club privilégie un **règlement dématérialisé**, et à défaut envoie le règlement (sans la feuille !) à
FFSc - Clubs 22 rue Esquirol 75013 PARIS

	Réaff.	1ère et 2è années
Clubs civils	50 €	20 €
Clubs Scolaires	20 €	20 €

◆ Licence joueurs

Chaque club envoie licences et règlements au responsable de son comité. Le responsable Licences de chaque comité peut procéder aux renouvellements simples via sa Fiche sur le site Fédéral. Au-delà, il regroupe et envoie le complément via Sigles à sgruchot@ffsc.fr, et le règlement devra suivre si possible par virement bancaire.

	> 25 ans	18-25 ans	< 18 ans	
Renouvellement	40 €	12 €	8 €	Part fédé : 30€ - 7€ - 5€
1ère année	20 €	12 €	8 €	Part fédé : 14€ - 7€ - 5€
Jour (tournoi classique)	5 €	5 €	5 €	Part fédé : 5€ - 5€ - 5€

◆ Inscription tournois

Le tarif doit être **identique pour tous les joueurs** à partir de 25 ans.

Duplicate

	non doté	dot ⁿ > 10%	dot ⁿ > 15%	dot ⁿ > 20%	
TH2 /joueur	15 €	17 €	19 €	21 €	maximum
TH3 /joueur	22 €	25 €	28 €	31 €	maximum
TH4 /joueur	29 €	33 €	37 €	41 €	maximum
TH5 /joueur	36 €	41 €	46 €	51 €	maximum

Classique

	Dotation	non doté	dot ⁿ > 20%	dot ⁿ > 30%	dot ⁿ > 50%	
Formule Classique /joueur		12 €	15 €	18 €		maximum
Formule Open /joueur		16 €	20 €	24 €		maximum
Super Tournoi /ronde		2 €	3 €	3 €	4 €	plafonné à 100 €

◆ Redevance épreuves : montant par joueur

Le règlement est à effectuer si possible par virement bancaire, ou chèque à
FFSc – Compta TH 16 bd de la Pomme 13011 MARSEILLE
 sauf pour les simultanés permanents et fédéraux : le montant total de la redevance (fédé + comité) est à envoyer en un seul règlement au Comité

Duplicate

TH	Cat.2 et OM	TH2	TH3	TH4	TH5
	2 €	3 €	4 €	4,5 €	5 €
Paires	1 €				
Par centres	Phases CdF	Qualif VDR	Simus Nat.	Simus Mond	
	4 €	4 €	4 €	4 €	
En club	Simus Permanents		Simus Fédéraux		
	0,50 €		0,75 €		
Interclubs	Divisions 1 à 3		Divisions 4 à 6		
	20 €/équipe de 7		15 €/équipe de 5		
Festivals et Week-ends	"Gros" Tournoi		Autre(s) tournoi(s)		
	selon règle TH		1 €		

Classique

TH	Masters	Interclubs
1,5 €	1,5 €	7,5 €/équipe de 3

Annexe tarifs fédéraux 2023-2024

Licence joueurs

- Toute première licence prise après le Championnat Promotion (joué habituellement à Vichy) reste valable pour la saison suivante.
- La licence-jour, réservée aux nouveaux licenciés, peut être prise lors d'un tournoi classique. Elle donne droit à 5 € de réduction pour la prise d'une licence "complète" dans les deux mois suivants.
- Les nouvelles licences prises par le bandeau vert du site, au prix de 20€, sont enregistrées et les personnes concernées sont contactées par les Comités pour leur fournir les informations nécessaires sur notre activité.

Inscription aux tournois

- L'inscription des 18-25 ans est réduite d'au moins 50%, celle des moins de 18 ans d'au moins 75%.
- Tournoi doté = avec dotation au mérite et/ou cadeau commun et/ou tirage(s) au sort.
- Les organisateurs peuvent majorer leur tarif pour les inscriptions postérieures à la date limite, sous réserve de l'annoncer clairement dans leur communication (affiche, annonce sur le site fédéral et autres). Cette disposition sera systématiquement implémentée pour les organisations fédérales.

Redevance épreuves

- Redevance fédérale : tout joueur de plus de 25 ans figurant au classement final donne lieu à une redevance fédérale, y compris les joueurs invités. Pas de redevance pour les moins de 25 ans.
- Redevance comité : en cas de redevance comité pour les moins de 25 ans, elle doit respecter le % de réduction des inscriptions.
- Chaque ligue ou comité définit librement le montant de ses propres redevances, sauf pour les simultanés permanents et fédéraux, plafonnées respectivement à 0,50€ et 0,75€.

Épreuves bénéficiant d'une exonération de la redevance fédérale

- Un championnat régional classique et un seul championnat régional duplicate (TH3) par comité, ainsi qu'un seul championnat départemental (TH2 ou TH3) par département.
 - Pour les ligues et les comités composés d'un seul département, un seul championnat exonéré
 - Pour les départements partagés entre deux comités, un seul championnat organisé conjointement
 - Redevance due pour les joueurs opens à partir du 6^{ème} (exonération des opens si nombre < 6)
- Tournois au profit du financement de l'activité Scrabble des Jeunes et Scolaires (max. 3 dans l'année) et tournois au profit d'une association à but humanitaire (même définition que pour les impôts).
 - Exonération soumise à l'accord préalable de la FFSc, demandée chaque année avant l'épreuve.
 - Les tournois "au profit de" doivent donner lieu à un reçu de l'organisation bénéficiaire, qui sera transmis à la fédération
- Pas de mélange des genres : par exemple, organiser un tournoi au profit d'une œuvre sur une date de simultané national...

Défraiement

Toute somme versée à des bénévoles doit correspondre à des **frais réels** justifiables devant l'URSSAF.

Dans les compétitions fédérales, la FFSc applique les tarifs suivants, inférieurs au plafond de l'URSSAF :

- Restauration : 19 € pour 1 repas, 25 € pour 2 repas
- Déplacement : 0,30 €/km, plafonné à 120 €
- Hébergement : 35 €/nuit

En cas de défraiement de frais réels supérieurs, les organisateurs doivent pouvoir fournir un justificatif.

Scrabblorama

Abonnement

1 an, 11 n^{os}

France métropolitaine	59 €
Supplément Europe	6 €
Suppl. hors Europe et DOM-TOM	12 €

Publicité

¼ page

½ page

1 page

TH, Festivals, Simultanés...	40 €	80 €	150 €
Annonces à but commercial	100 €	200 €	400 €